



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Compte rendu du Comité Directeur SNGRPC du Vendredi 13 Février 2023 (18h-20h)

Présent : Nicolas Billiard, Jean-Luc Wuhrlin, Jean-Louis Barlatier, Dominique Laplante, Benoit Audema, Corinne Tournassat, Michel Chadelas, Denis Reynaud, Christian Charée, Guy Llata, Eric Gilbert

En Visio : Jean-Claude Monceaux, Jean-Louis Saudrais, Guy Valentin, Patrick Locheron, Elise Martinez, Jean-Louis Le Coq, Marie-Paule Kieffer

Invités : Serge Mikoff, Jacques Chauvet

Excusé :

Absents :

1. Point sur les adhésions 2023 (information) => NB

La campagne d’adhésions 2023 va bon train car au jour de la réunion du Comité Directeur, le nombre d’adhérents s’élève à 207.

Note post réunion : Au jour de la rédaction ce chiffre est maintenant de 221 adhérents.

2. Point Financier, comptes de résultats 2022, Projet de budget 2023 qui sera proposé au vote en AGO (validation) => JLW

Après vérification et validation par l’expert-comptable en charge, le Compte de Résultat pour l’année 2022 présente un déficit de 2166€ (*post réunion à ce jour après correction ce déficit n’est que de 62,88 €*). Une bonne part des dépenses sur l’organisation des régates sont liées à l’organisation de la CIMA 420 en Avril 2022, en parti subventionnée à hauteur de 3400€. Cela s’explique en partie par une augmentation général du cout de la vie, bien que plus de subvention ont été encaissées, le résultat reste négatif. Les frais de fonctionnement de voile légère sportive s’élèvent à 1500€ pour 3,5 mois de fonctionnement. En débit de ce résultat, le Président Jean-Luc Wuhrlin et le Trésorier Jean-Louis Barlatier tiennent à souligner que le club n’est pas en difficulté financière.

Le Compte de Résultats 2022 est validé à l’unanimité du Comité Directeur et sera soumis au vote des adhérents pour validation lors de l’Assemblée Générale Ordinaire 2023.

Le Projet de Budget 2023 présente un déficit de 7553€ (*post réunion à ce jour un nouveau projet de budget annonce un déficit de 7824 €*) en raison de l’augmentation des prix de manière général, résultants d’une augmentation des dépenses du club, mais aussi pèse fortement sur ce budget la part liée aux nouveaux frais de fonctionnement de l’Ecole de Voile sportive mise en place depuis Septembre 2022. Fort heureusement, la charge salariale liée à cette Ecole de Voile Sportive est prise en charge par la Communauté de Communes Terres de Camargue. Autre charge supplémentaire, la « taxe de nettoyage » des salles mise à disposition par la Régie à hauteur 2200€, alors qu’elles étaient jusqu’à



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

maintenant disponibles à titre gracieux. Les dépenses liées au fonctionnement de l'Ecole de Voile Sportive, intégralement à la Charge de la SNGRPC s'élèvent à 7500€ mise au budget.

Afin d'équilibrer le budget, un nombre important de subvention ont été demandés à ce jour, 14700€ à la Mairie, 4455€ au département au titre de l'organisation de régates de voile légère, 1200€ au Fond de Développement de la Vie Associative. D'autres appels à subventions sont à venir (Agence nationale du Sport, etc.) et viendront potentiellement s'ajouter aux recettes, mais pour l'heure le compte n'y est pas.

Deux propositions sont également faites pour tenter de baisser le déficit à 7000€ environ :

La première consiste en l'annulation temporaire (suspension) pour l'année 2023 de l'aide aux coureurs. La dépense se montait à 1500€ pour l'année 2022. Cette dernière pourrait être reproposée si les Comptes de Résultats en cours d'année s'avèrent positifs. La proposition est soumise au vote : 9 POUR (JLW, NB, JLB, DL, MC, DR, CC, JCM, JLS), 8 CONTRE (EG, GL, CT, BA, JLLC, GV, PL, MPK), 1 ABSTENTION (EM). La proposition est adoptée.

La deuxième proposition est d'augmenter jusqu'à +20% les régates à venir de l'année 2023 dont les Avis de Course ne sont pas encore publiés. A noter que le tarif des régates n'a pas augmenté depuis plus de 10 ans. Cela permet de dégager potentiellement 2000€ de plus. La proposition est soumise au vote : 14 POUR (JLW, NB, JLB, DL, BA, CT, MC, DR, CC, GL, JLS, GV, PL, JLLC) 3 CONTRE (JCM, EG, EM), 1 ABSTENTION (MPK). La proposition est adoptée.

Un projet de budget 2023 incluant ces 2 propositions sera présentée lors de l'Assemblée Générale et soumis au vote des adhérents. Le Comité Directeur valide cette décision.

3. Proposition de tarif cotisation adhérents 2024 (validation) => JLB/JLW

Afin d'anticiper un potentiel déficit en 2024, il est proposé d'augmenter le prix des cotisations, cela n'ayant pas été fait depuis plus de 10 ans. La proposition est d'augmenter la cotisation adhérents 2024 à 110€, ce qui devrait permettre de dégager une recette supplémentaire de 4000€ sur le budget 2024 à venir. La proposition est soumise au vote afin de la mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale : POUR 13 (JLW, NB, JLB, DL, BA, MC, DR, CC, GL, JLS, GV, PL, JLLC, MPK), 3 CONTRE (JCM, EG, EM), 1 ABSTENTION (CT)

La proposition d'augmenter la cotisation 2024 à 110€ sera présentée lors de l'Assemblée Générale et soumise au vote des adhérents.



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

4. Préparation AGO 2023, ordre du jour, candidats aux différents postes à pourvoir, compte rendu des responsables de commission (information) => NB/JLW

La convocation avec l’Ordre du Jour de l’Assemblée Générale Ordinaire 2023 du Samedi 11 Mars 2023 a été envoyée aux adhérents, dans le délais légal et statutaire de 30 jours avant, le 2 février dernier. Il était accompagné de l’appel à candidats comme il se doit.

Au jour de la réunion du Comité Directeur, 9 candidats étaient déclarés pour le comité directeur pour les 7 postes à pourvoir :

| | |
|---|----------------------|
| 1 | Jean-Luc Wuhrlin |
| 2 | Jacques Chauvet |
| 3 | Dominique Laplante |
| 4 | Nicolas Billiard |
| 5 | Gilles Mercier |
| 6 | Christian Charee |
| 7 | Jean-Louis Barlatier |
| 8 | Sébastien Denis |
| 9 | Marie-Paul Kieffer |

Note post réunion : Au jour de la rédaction, un membre du Comité Directeur actuel, Eric Gilbert, a démissionné pour des raisons de disponibilités, portant le nombre de postes à pourvoir à 8. Un autre candidat s’est déclaré :

| | |
|----|------------------|
| 10 | Hervé Tournassat |
|----|------------------|

Au jour de la réunion du Comité Directeur, 5 candidats étaient déclarés pour représenter le Club à l’AG de la Ligue pour les 5 postes à pourvoir :

| | |
|---|------------------|
| 1 | Jean-Luc Wuhrlin |
| 2 | Denis Reynaud |
| 3 | Sébastien Denis |
| 4 | Michel Chadelas |
| 5 | Hervé Tournassat |

Au jour de la réunion du Comité Directeur, 5 candidats étaient déclarés pour représenter le Club à l’AG du CDV 30-48 pour les 5 postes à pourvoir :

| | |
|---|------------------|
| 1 | Jean-Luc Wuhrlin |
| 2 | Nicolas Billiard |
| 3 | Denis Reynaud |
| 4 | Michel Chadelas |
| 5 | Jacques Chauvet |

Au jour de la réunion du Comité Directeur, aucun candidat ne s’est déclaré pour représenter la Commission Contrôle des Finances pour les 2 postes à pourvoir.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Par contre, les responsables de commission Voile Habitable, Logistique, Croisières, Rondes et Rallye, et de la Flotte Dragon n'ont toujours pas envoyé les comptes-rendus d'activités 2022 afin de les faire suivre aux adhérents préalablement à l'Assemblée Générale afin que ces derniers puissent les consulter et préparer leurs questions. Il est instamment demandé à ces derniers de le faire au plus tôt.

Note post réunion : au jour de la rédaction, les CR ont été reçus et seront transmis sous peu.

5. Situation Flotte Dragon (information) => CC

Suite à l'augmentation de presque 100% exigée par la Régie sur le parking à sec pour les Dragon, ces derniers ont réussi à négocier lors de la réunion du 6 Février dernier un retour au tarif plaisancier 2023 avec application de la ristourne 30% club. La Flotte Dragon reste à Port Camargue.

Suite à cette la situation et aussi aux difficultés liées à l'organisation du GP Sud Dragon en 2022 en Grade 3 (subvention de la Région toujours payée en autre), l'association Sud Dragon va être dissoute, et le reliquat de trésorerie sera transmis à la SNGRPC sous forme de don afin d'avoir une mise de fond pour l'organisation du GP Sud Dragon 2023 qui sera dégradé en Grade 4.

A noté que la Classe Dragon envisage d'organiser le Championnat de France de la classe à Port Camargue en 2025.

Jacques Chauvet, invité lors de cette réunion du Comité Directeur auquel il candidate, a présenté la suite du projet Dragon au sein de la SNGRPC suite à la dissolution de Sud Dragon, avec la proposition de créer une nouvelle commission, dissociée de la commission Sportive Voile Légère. Cette Commission « Quillard de sport » se veut organisée et intégrée au club pour tous les pratiquants de voile non-habitable. La création de cette commission sera discutée en détail lors de la réunion du Comité Directeur consacrée à l'organigramme 2023 de la SNGRPC.

6. Commission Voile Légère :

En guise d'introduction aux débats sur la Voile Légère, Corinne Tournassat nous informe que cette semaine, 5 enfants de l'Ecole de Voile Sportive sont avec leur entraîneur en compétition d'Optimist à Palamos en Espagne. Cette compétition rassemble plus de 550 participants. Au jour du Comité l'un des Enfant, Quentin Bourrust est sur le rond OR et classé 4^{ème} français.

a Bilan Financier sur la Voile Légère (information) => DL

Dominique Laplante s'est penché avec le Trésorier Jean-Louis Barlatier, le Président Jean-Luc Wuhrlin et Jean-Louis Saudrais, sur le budget de la voile légère ces dernière année. En 2022, la voile légère avec les activités d'organisation des régates dont la CIMA 420, l'activité d'Ecole de Voile Loisir habituelle, et enfin 3.5 mois d'Ecole de Sport, a permis de dégager un excédent de 11933€. Dans le projet de Budget 2023, en raison de couts liés aux frais de fonctionnement de l'Ecole de Voile Sportive, cet excédent tombe à 2996€ (*Note post réunion : la dernière version du projet de budget actualisé envisage finalement un excédent de 3996€ en 2023*), et il en sera de même sur les années suivantes, et ce bien que le salaire de l'entraîneur soit pris en charge par la Communauté de Communes Terres de Camargue. Dans tous les cas la voile légère reste en excédent même s'elle est en nette diminution à partir de 2023.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Bien que le semi-rigide nécessaire au fonctionnement de l'Ecole de Voile sportive ait été acheté par la Mairie, les frais relatifs à son utilisation (assurance, essence, armement de sécurité, entretiens, etc.) sont finalement entièrement à la charge de la SNGRPC contrairement à ce qui avait été convenu lors des discussions préliminaires lors de la mise en place du projet Ecole de Voile sportive (1/3 club, 1/3 régie, 1/3 mairie, mise à dispo local dédié, etc.). Le bateau ne sera pas récupérable par le club si l'activité Ecole de Sport s'arrête.

Corinne Tournassat, a eu une l'action pour obtenir de façon accélérée le matériel nécessaire au fonctionnement de l'Ecole de Sport en cette rentrée 2023 (bateau et remorque). Elle précise que le matériel a dû être mis à disposition du Club dans l'urgence puisqu'il devait être utilisé sur la régata de Palamos à laquelle nos coureurs étaient inscrits depuis très longtemps. Elle a mené directement l'action avec le Président pour faire sauter les verrous et assurer le meilleur déroulement possible.

La convention voile légère avec la mairie, dans le cadre du plan voile n'est toujours pas signée. La réunion du mardi 14 février avec la mairie l'a confirmé.

Guy Valentin, intervient pour souligner que bien qu'étant un fervent supporter d'un développement sportif au sein du Club, l'Ecole de Voile sportive dans le format que les partenaires nous imposent devient un risque pour le Club de voir cette Ecole de Sport financée par les adhérents majoritairement pratiquant de voile habitable. « Il faut dès maintenant arrêter le projet ».

Jean-Louis Saudrais rappelle qu'un travail important a été fait sur le Plan Voile. Le plan voile et l'Ecole de Sport ont été validés par le Comité Directeur, excepté l'annexe relative à la convention avec la Mairie. Jean-Louis Saudrais estime que même si la proposition de la mairie n'est plus celle initialement discutée, elle est acceptable pour le maintien de l'Ecole de Sport, puisque la voile légère reste excédentaire à la vue du budget voile légère présenté par Dominique Laplante. Le Président souhaite faire modifier l'article sur la mobilisation de l'entraîneur qui ne va pas dans le sens de nos décisions.

Guy Valentin lui répond que ces coûts supplémentaires induits par le changement de situation avec la mairie seront finalement financés par les autres activités du club. Certes il y a un risque de perdre les subventions à venir de la mairie à arrêter l'Ecole de sport, mais il y a un risque aussi de perdre l'indépendance du club. Avec la situation telle qu'elle évolue, il y aura et la perte d'indépendance et la contrainte.

b. Point sur l'école de voile sportive (information - validation) => CT/JLW

Lors de la dernière réunion du Comité Directeur du 13 janvier 2023 il avait été décidé (extrait du compte-rendu):

Proposition de cours terme

Le Président propose de reconduire un CDD jusqu'à mi-juillet, fin de l'année scolaire, sous la responsabilité d'un tuteur DEJEPS. Après ce mois de juillet, la Société Nautique ne reconduira pas de contrat mais interviendra en support de cette école de sport. Si nos politiques restent motivés, ils feront en sorte que cette école continue.

Décision

Le comité directeur à l'issue des débats se prononcent à la majorité favorable à la proposition du Président de la reconduction d'un contrat en CDD jusqu'à mi- juillet 2023. (13 voix favorables, 5 abstentions, 0 contre)



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Jean-Louis Saudrais a remis en cause la décision dans les semaines qui ont suivies, une fois le compte-rendu relu et validé par le Comité Directeur, ce dernier estimant ne pas avoir compris la proposition à laquelle il avait voté POUR.

Pour cette réunion du Comité directeur, 2 questions ont donc été mise à l'ordre :

- 1ère question : À l'issue du contrat CDD de 6 mois entre l'entraîneur Julien Moutarde et la SNGRPC (décision prise lors du dernier CD) souhaitez-vous ou pas que la SNGRPC continue d'employer un entraîneur pour l'école de sport ?
- 2ème question: Contrairement à la décision prise le 15 décembre 2022 par les membres du CD et validant à l'unanimité le Plan Voile 2022-2025 proposé par les partenaires de la SNGRPC , les membres du CD refusent maintenant ce Plan Voile prévoyant notamment l'embauche de l'entraîneur par la SNGRPC et son financement par la communauté de commune .

A la première question, il est rappelé la proposition faite : Le Président propose de reconduire un CDD jusqu'à mi-juillet, fin de l'année scolaire, sous la responsabilité d'un tuteur DEJEPS, afin de trouver une solution de rattachement administratif de l'entraîneur moins risquée pour le Club. Après ce mois de juillet, la Société Nautique ne reconduira pas de contrat en CDI comme il se doit, mais interviendra en support de cette école de sport si elle est maintenue grâce à la mairie qui fera en sorte que cette école continue en trouvant une solution de rattachement administratif de l'entraîneur. Si la mairie ne fait rien, l'École de Sport s'arrêtera, et la prime de précarité sera payée à l'entraîneur à l'issue de son CDD.

Jean-Louis Saudrais souhaite que l'on revote la proposition.

Jean-Claude Monceaux souligne qu'on ne revote pas une décision déjà validée par le Comité Directeur. L'ensemble du comité Directeur s'est incliné unanimement devant cet avis et en conséquence, la décision prise le 13 janvier 2023 est maintenue à l'identique des votes du Comité Directeur du 13/01/2023.

7. Commission Voile habitable :

a. Bilan des régates passées (information) => EG

Une seule course depuis la dernière réunion du Comité Directeur, avec un Trophée de la Baie organisé par la SNGRPC avec 45 bateaux des 3 clubs réunis sur l'eau. Mais le nombre de bateaux de la SNGRPC est encore assez réduit.

b. Point sur les régates à venir (information) => EG

Un weekend chargé à venir avec la première manche des 30/16 le samedi qui devrait rassembler une douzaine de participants, puis la 7ème manche du Challenge avec la Grande Motte, où pour l'instant une quinzaine de bateaux sont inscrits.

c. Trophée SNGRPC 2023 (validation) => DL/EG

Il est proposé par la Commission Voile habitable de relancer le Trophée SNGRPC pour l'année 2023. Les règles (voir annexes) ont été discutée et validée par les membres de la commission et sont soumises à la validation du Comité Directeur.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'organisation du trophée SNGRPC 2023 dans le format proposé.

8. Calendrier 2024 (information) => NB

Les discussions pour le calendrier 2024 vont débuter avec les autres clubs de la Baie. Il est demandé aux organisateurs de régates impliquant un tiers (Ligue, association de classe etc.) de commencer à sonder ces tiers pour leur calendrier 2024 afin que nous puissions construire le calendrier SNGRPC 2024, qui sera très certainement aussi chargé que celui de 2023.

9. Points divers

53 bons de Grutages 2023 ont été pris et la liste a été transmise aux services techniques de la Régie.

A la fin de la réunion du Comité Directeur Jean-Louis Saudrais tient à préciser que lors du vote du 13 janvier 2023 sur l'emploi de l'entraîneur de l'école de sport il a voté pour la reconduction du CDD de 6 mois jusqu'à mi-juillet mais qu'il est contre la décision de ne pas reconduire de contrat au sein de la SNGRPC, décision qu'il juge prématurée en l'absence d'autres alternatives. Les deux questions n'ayant fait l'objet que d'un seul vote, il souhaite que son vote soit comptabilisé dans les abstentions.

Note en réponse : un vote est un vote, même s'il porte sur deux questions (ce qui est tout à fait possible) et ce vote ne peut être changer après coup.

10. Prochaines réunions du comité directeur

Le Vendredi 24 Mars 2023 à 18h

Fin de Réunion 20h20

Le 17/02/2023

Secrétaire Général

Nicolas BILLIARD